



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



EPAURIF

# PARISANTÉ CAMPUS

Webinaire  
Les enjeux de sécurité de la donnée de  
santé  
12/10/2021



#unleash innovation



---

# Aurélie PICQUE

Modératrice



**parisante  
campus**

---

---

## Déroulé du webinaire

12 octobre 2021

**INTRODUCTION**

**INTERVENTION D'EXPERTS DE LA SECURITE DES  
DONNEES DE SANTE**

**LE PROGRAMME PARISANTE CAMPUS ET LA  
SECURITE DES DONNEES**

**TEMPS D'ECHANGE AVEC LE PUBLIC**

**CONCLUSION**

---

**Anne BERRIAT**

Garante de la concertation



**parisanté  
campus**

---

# Projet de PariSanté Campus

**Concertation préalable du  
20 sept au 13 nov 2021**

Anne Berriat  
Nathalie Durand  
Brigitte Fargevieille  
GARANTES

# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITE

*Habilitée à prendre des  
décisions en son nom  
propre*



Created by dDara  
from Noun Project

## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



Created by Gloria Maggioli  
from Noun Project

## INDEPENDANTE

*Ne dépend ni des  
responsables des  
projets, ni du pouvoir  
politique*



Created by Nithinan Tatabh  
from Noun Project

# Les interventions de la CNDP

## La Commission Nationale du Débat Public défend un droit :

« Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.** »

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

Débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser, Débattre de ses alternatives

A quelles conditions ?

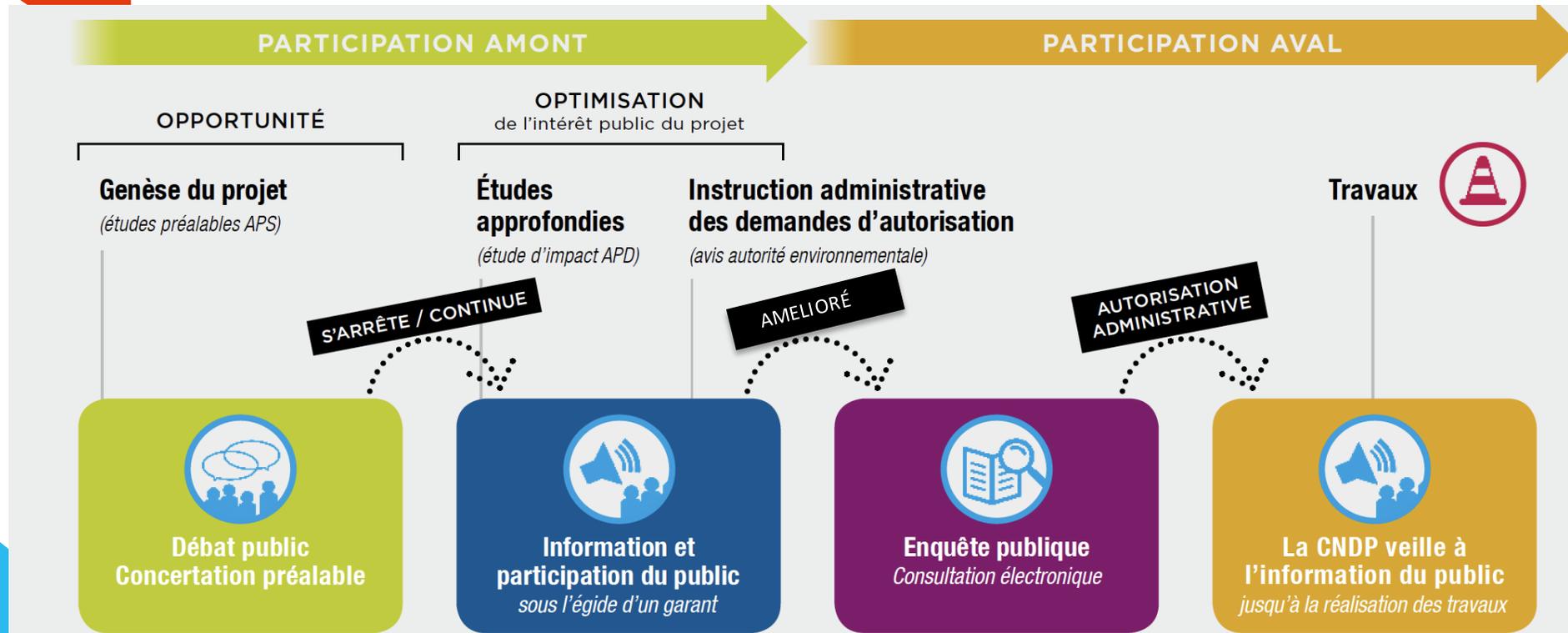
Débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

Permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# Concernant le projet PariSanté Campus : De la naissance du projet à sa mise en œuvre



## Le rôle des garantes

Les 3 garantes ne prennent pas partie sur le fond du projet.

Elles sont chargées de garantir :

- Les **modalités de participation du public** (par exemple : calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, rencontres publiques, outils de participation, etc.).
- La **qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations** diffusées ; dans ce cadre, il peut notamment être demandé à la CNDP des expertises complémentaires indépendantes.
- Le **contenu et la qualité des outils d'information et de communication**.
- Les **caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public**.
- La **possibilité pour le public** de poser des questions, faire part de ses observations, points de vigilance.
- Le **respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public**.

## Le rôle des garantes

Le rôle des garantes pendant la concertation préalable :

- **s'inscrit dans un continuum (concertation préalable et poste concertation)**, il ne s'arrête pas à la clôture de la concertation préalable, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information du public jusqu'à l'enquête publique si le projet voit le jour.
- **Elles veillent à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.**
- si nécessaire, réalisent et publient des rapports intermédiaires, rendus publics
- **Elles rédigent un rapport final**, rendu public, 1 mois après la concertation.

## Les 6 principes de la CNDP portés par les garantes



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

**MERCI**

Anne Berriat  
Nathalie Durand  
Brigitte Fargevieille  
GARANTES  
**parisantecampus@garant-  
cndp.fr**

LA CNDP

---

## Représentants du porteur des projets et intervenants experts

### MESRI

- **Cyril MOULIN**, Adjoint au chef du Service de la Stratégie de la Recherche et de l'Innovation (SSRI)



### Intervenants experts

- **Emmanuel BACRY**, Health Data Hub
- **Marc LOUTREL**, Agence du Numérique en Santé

### PariSanté Campus

- **Pr Antoine TESNIERE**,  
Directeur

**parisanté  
campus**

---

# Emmanuel BACRY

Directeur scientifique du Health Data Hub  
Directeur de recherche au CNRS



**paris santé  
campus**

---

---

# Marc LOUTREL

Directeur expertise, innovation et international de l'Agence du Numérique en Santé (ANS)



**parisanté  
campus**

---



# Concertation Paris Santé Campus

**Intervention ANS**

12 octobre 2021

# Présentation de l'Agence

---



L'Agence du Numérique en Santé accompagne la transformation numérique du système de santé aux côtés de tous les acteurs concernés des secteurs sanitaire, social et médico-social, privés comme publics, professionnels ou usagers.

## Notre ambition

**Devenir l'accélérateur institutionnel de la santé numérique reconnu en France et en Europe**

# Une Agence qui répond à 4 grands rôles

NOUS AMÉLIORONS  
LA PERFORMANCE  
NUMÉRIQUE GRÂCE  
À DES RÈGLES  
COMMUNES DE  
RÉGULATION ET  
D'ÉCHANGES

**RÔLE DE RÉGULATEUR**

NOUS CONCEVONS  
LES GRANDS E-  
PROGRAMMES  
NATIONAUX POUR  
UN SERVICE PUBLIC  
DE SANTÉ EFFICACE  
ET SOLIDAIRE

**RÔLE D'OPÉRATEUR**

NOUS STIMULONS  
ET ACCOMPAGNONS  
POUR PORTER  
TOUTES LES  
INITIATIVES E-  
SANTÉ

**RÔLE DE PROMOTEUR**

NOUS VALORISONS  
L'EFFICIENCE DU  
NUMÉRIQUE EN  
SANTÉ

**RÔLE DE VALORISATEUR**

# En 2020, l'Agence du Numérique en Santé c'est :

**50 500**

e-CPS actives



**4 millions**

de messages échangés par mois



**125**

hébergeurs de santé certifiés HDS



**+ de 1 million**

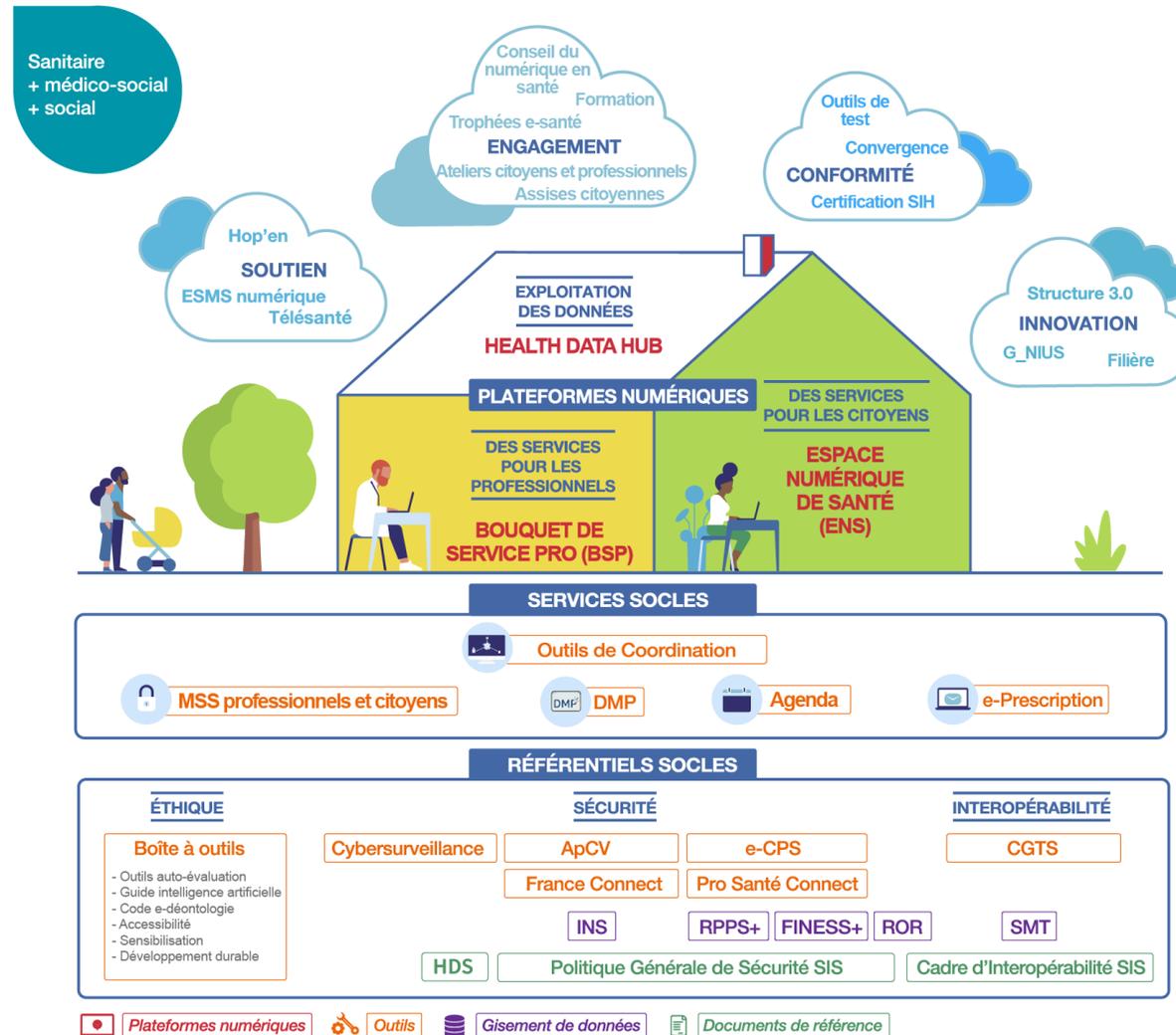
de visiteurs uniques sur le site de l'ANS





# Séjour Numérique

# Le Ségur Numérique s'inscrit dans le cadre de référence de la stratégie e-santé avec l'objectif d'agir comme un accélérateur



Afin d'**accélérer le virage du numérique en santé**, l'Etat met à disposition de l'écosystème de la santé numérique le **cadre technique de référence**, reposant sur trois piliers fondateurs : l'éthique, la sécurité et l'interopérabilité. Ce cadre technique inclut :

- **Les référentiels socles**, permettant de poser des règles et fondations communes pour la collecte, l'échange et le partage de données de santé de manière sécurisée et fluide
- **Des services socles**, inscrits dans le Programme e-Parcours : le DMP pour le partage d'informations médicales, la MSS pour sécuriser l'échange, les e-prescriptions, et des outils de coordination dans les territoires
- **Des plateformes numériques nationales** pour encourager la multiplication de services à haute valeur ajoutée pour les usagers, et les rassembler dans un espace unique : l'ENS pour les citoyens, le BSP pour les professionnels, et le Health Data Hub pour l'analyse des données à grande échelle

**Le programme Ségur numérique permet d'accélérer cette feuille de route**

4

Piliers et **33** mesures composent le Ségur de la santé

19

Mds € d'investissements nouveaux prévus par la mesure n°9

2

Mds € d'investissements destinés au rattrapage du retard sur le numérique en santé

## Leviers pour l'accélération du déploiement du numérique en santé

1



**Mise à niveau des socles techniques** pour les différents secteurs d'activités (incl. fonctions numériques régaliennes, télésanté, SI du service d'accès au soin, logiciels pour le médico-social)

2



**Incitation à l'usage** des ES<sup>1</sup>/ESMS<sup>2</sup>, et professionnels de santé et médico-sociaux

1. Etablissements de santé  
2. Etablissements sociaux et médico-sociaux

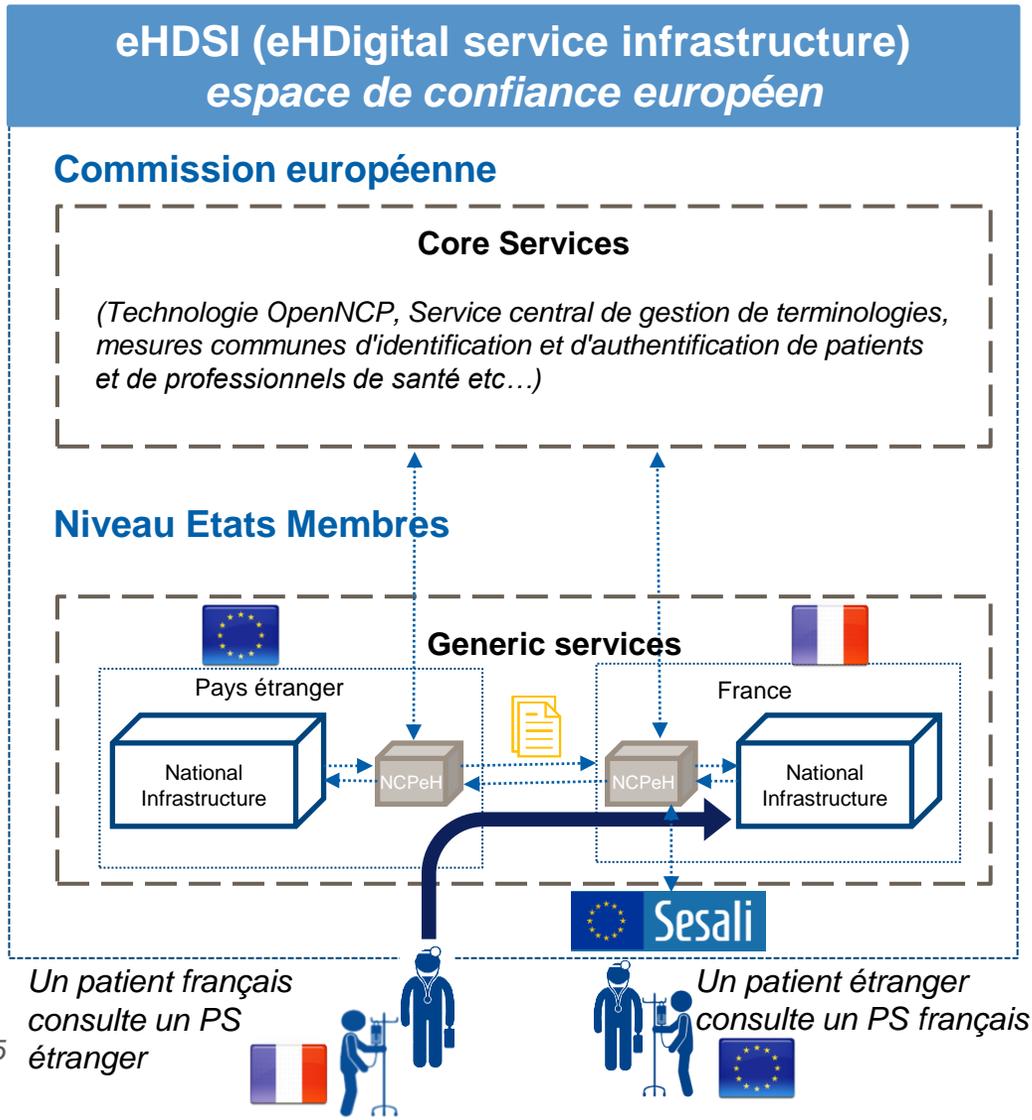


# Programmes Européens



# Construction de l'infrastructure européenne e-santé (eHDSI)

Un programme qui vise à construire un espace de confiance en e-santé au niveau européen



La Commission européenne met à disposition une infrastructure globale d'échange de services numériques dans le domaine de la santé en ligne **eHDSI** (eHealth Digital Service Infrastructure). Chaque pays membre déploie son propre point de contact national e-santé (**NCPeH**, « **National Contact Point for eHealth** ») connecté aux services de coordination de la Commission Européenne.

Ces échanges se font via le réseau sécurisé Inter-États membres de la Communauté européenne (réseau de télécommunications [TESTA](#)).

Le NCPeH français servira d'intermédiaire entre les demandes des NCPeH autres pays et des infrastructures nationales. Il assure aussi les fonctions de **transcodification et de traduction des documents** (du français vers l'anglais et inversement).

Aujourd'hui, la France développe le cas d'usage de la synthèse médicale (Pays-B). Ce service sera disponible pour les professionnels de santé français au plus tôt en juillet 2021. A terme, cette infrastructure pourra être réutilisée pour d'autres cas d'usages (ex: résultats de laboratoires, CR d'imagerie, CR d'hospitalisation)

# Échanges avec le public

---

- **Levez la main :**
  - Cliquez sur «participants» ou sur «réactions» en bas, dans la barre d'outils.
  - La liste des participants va apparaître sur la droite de l'écran.
  - En bas de cette liste vous pourrez cliquer sur «lever la main».
- **Lorsque l'animateur vous donne la parole, elle autorise l'activation de votre micro. Veillez à ce que votre micro soit activé.**
- **Vous pouvez alors vous exprimer à l'oral.**
- **Lorsque vous avez terminé votre intervention, veillez à couper votre micro.**





GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS



**parisanté  
campus**

---

# Le cadre général du projet

Programme Parisanté  
Campus



Vue aérienne de l'ancien Hôpital d'Instruction  
des Armées du Val-de-Grâce

# La maîtrise d'ouvrage

Programme Parisanté Campus

## MESRI\*, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME

Porte le projet en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé  
et signe le contrat de concession du site

### PARISANTÉ CAMPUS

Définit le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et anime les activités scientifiques du futur campus

### EPAURIF\*\*

Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme, sur les aspects immobiliers et programmation  
Met en œuvre le volet concertation préalable

\* Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

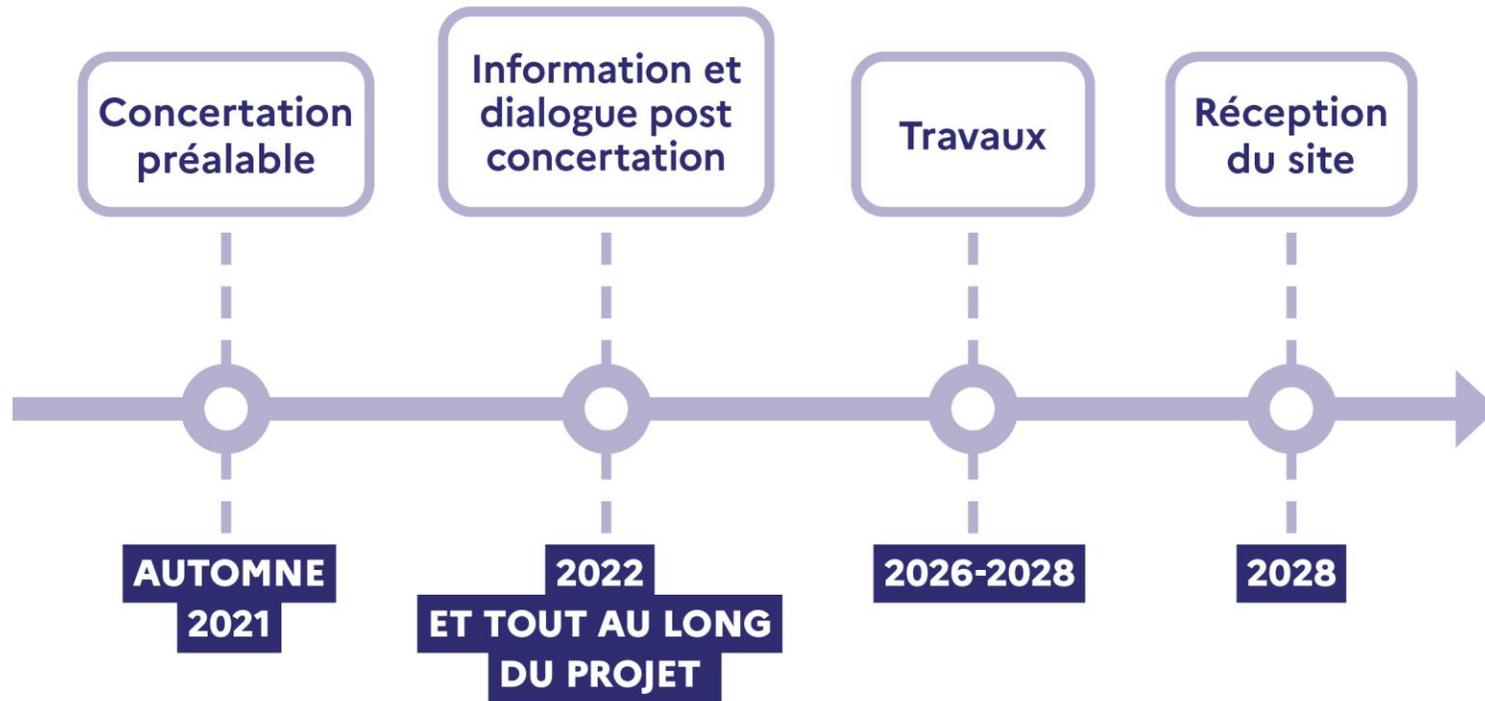
\*\* Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France

Le **GIS Parisanté Campus** est un **groupement d'intérêt scientifique** qui a vocation à définir le contenu scientifique du programme et à animer les activités scientifiques du futur campus.



# La mise en œuvre

## Le calendrier prévisionnel



Le coût global estimatif :

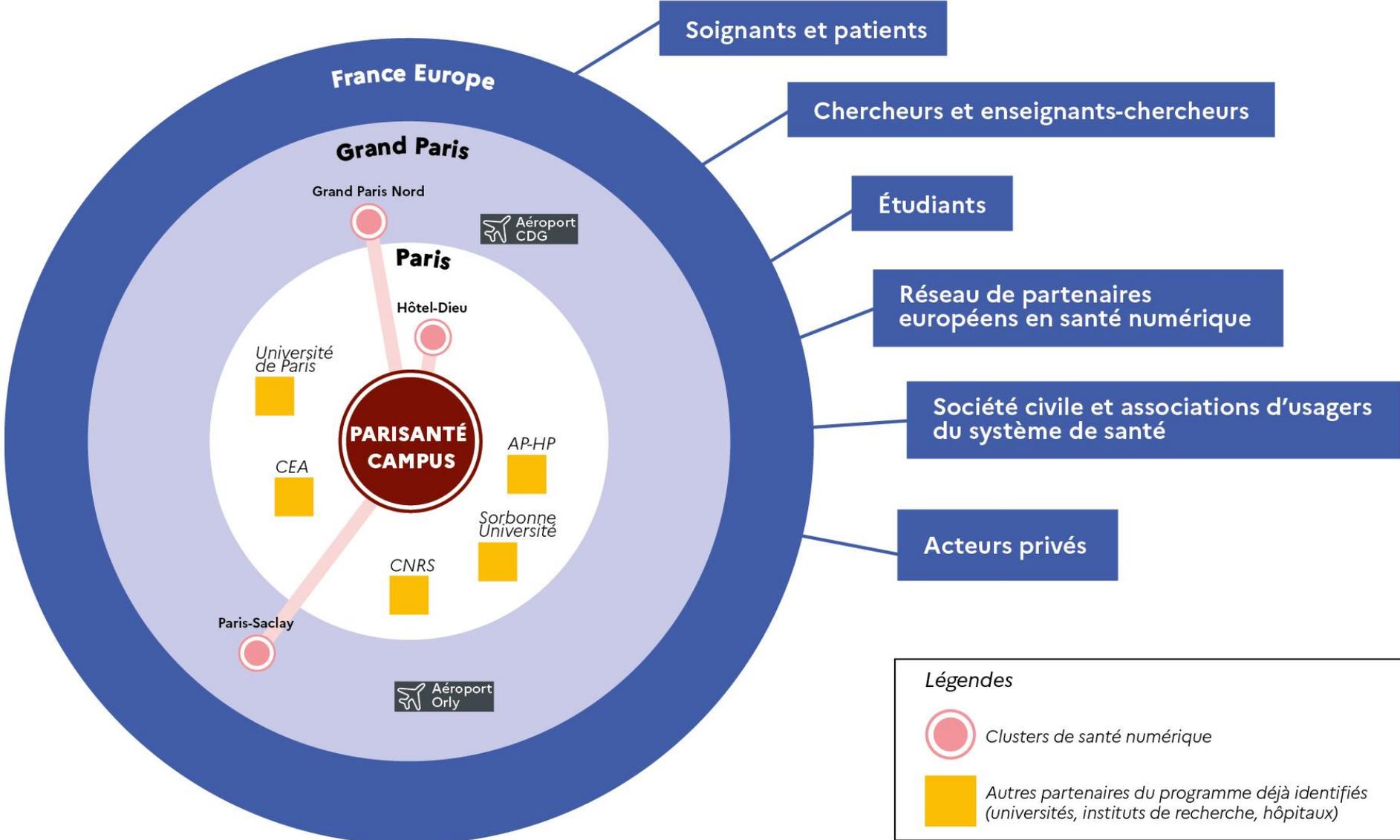
**360 millions d'euros**

Le financement :

**Contrat de concession**

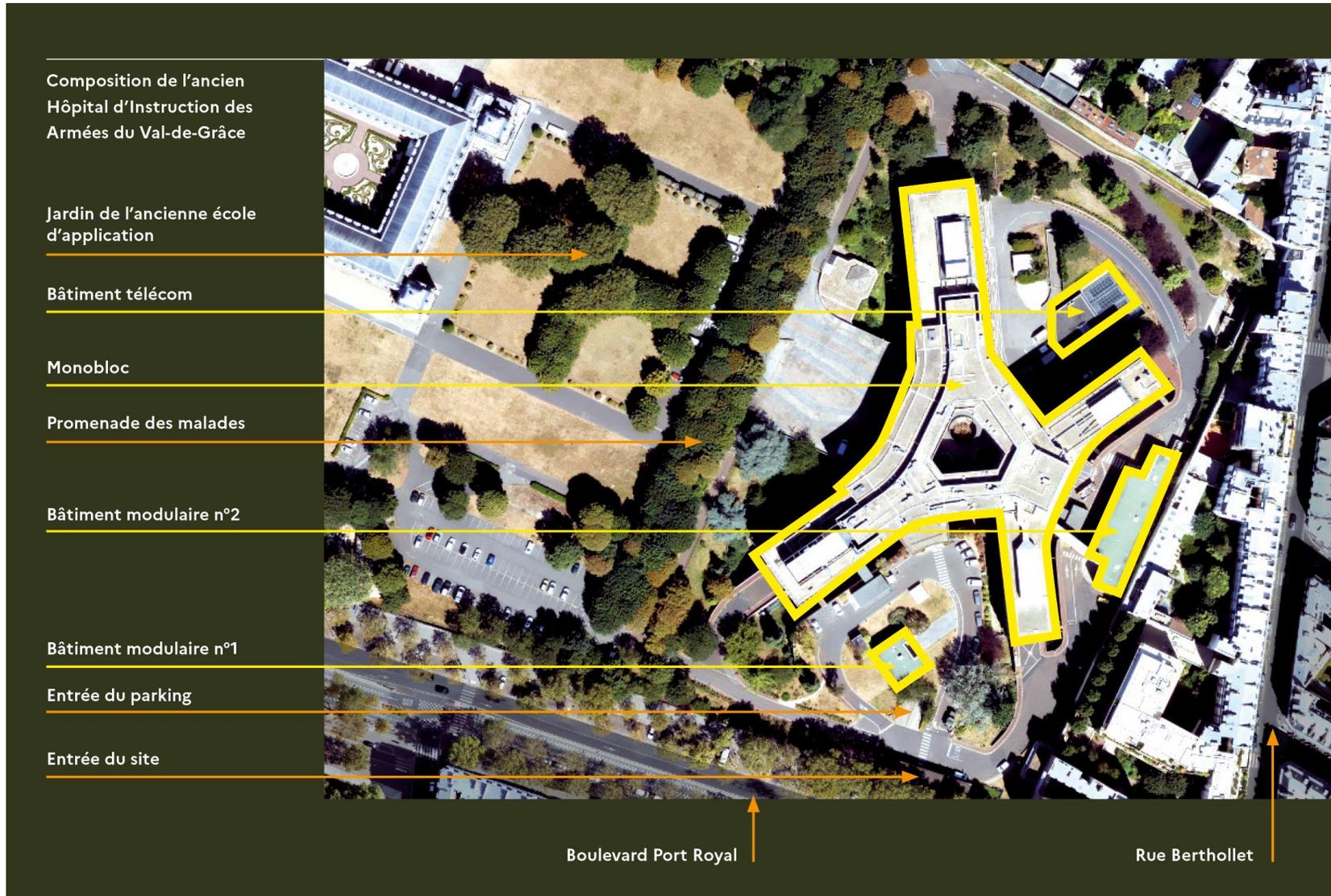
# Développer le numérique pour la santé

Un domaine au cœur des politiques publiques



# Transformer le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce

Un lieu emblématique pour un centre de recherche de niveau international



Le programme Parisanté Campus ambitionne d'être un **symbole de l'innovation pour la santé, dans le domaine numérique.**

# Une synergie d'acteurs publics et privés

Pour accélérer la recherche dans le numérique pour la santé

## Légende

**H** Centres hospitaliers

**R** Laboratoires / centre de recherche

**I** Incubation

**E** Universités & Enseignement

**Porteurs du programme**

**Membres affiliés**



---

## Le programme PariSanté Campus et la sécurité de la donnée de santé

Développer un  
modèle économique  
français souverain et  
éthique

Structurer une filière française et développer la synergie entre les acteurs pour **contribuer à la souveraineté de la France** en matière de numérique pour la santé

Valoriser et protéger les données de santé dans le cadre du **régime réglementaire applicable aux données de santé**

### Des textes réglementaires

- Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Loi Informatique et Liberté
- Code de la Santé publique

### Des organismes de surveillance

- La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)
- Le Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé CESREES

# Échanges avec le public

---

- **Levez la main :**
  - Cliquez sur «participants» ou sur «réactions» en bas, dans la barre d'outils.
  - La liste des participants va apparaître sur la droite de l'écran.
  - En bas de cette liste vous pourrez cliquer sur «lever la main».
- **Lorsque l'animateur vous donne la parole, elle autorise l'activation de votre micro. Veillez à ce que votre micro soit activé.**
- **Vous pouvez alors vous exprimer à l'oral.**
- **Lorsque vous avez terminé votre intervention, veillez à couper votre micro.**





GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONCLUSION



**parisante  
campus**

---

# Anne BERRIAT

Garante de la concertation

[PariSanteCampus@garant-cndp.fr](mailto:PariSanteCampus@garant-cndp.fr)



MA PAROLE A DU POUVOIR

---

**Antoine TESNIERE**

Directeur de Parisanté Campus



**parisanté  
campus**

---

---

**Cyril MOULIN**

MESRI



**parisanté  
campus**

---

## Conclusion

Les prochains rendez-vous

---

- **Webinaire sur les projets de formation, 14 octobre**  
(19h – 21h), en ligne
- **Webinaire sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, 19 octobre**  
(19h – 21h), en ligne
- **Café scientifique sur les projets de recherche, 21 octobre**  
(19h – 21h), Salle de conférence de l'ESPCI (6/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris)

Merci de votre participation !

